الشركة الوطنية للسّكك الحديديّة التونسية
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS

DG / N°1252

Tunis le 20 Octobre 2026 تونس في

Le Président Directeur Général الرئيس المدير العام

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA SNCFT

1. Préambule

Consciente du rôle stratégique du transport ferroviaire dans le développement d'une mobilité durable, la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCFT) affirme sa volonté de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans l'ensemble de ses activités, de ses projets et de ses pratiques de gestion.

À travers le présent engagement et conformément à la réglementation nationale ainsi qu'aux bonnes pratiques internationales lorsque celles-ci sont applicables, la SNCFT entend inscrire la protection de l'environnement, la prévention des pollutions, la prise en compte des enjeux sociaux, l'utilisation rationnelle des ressources et l'amélioration continue de ses performances environnementales et sociales au cœur de ses orientations et de ses décisions.

2. Notre engagement

La SNCFT s'engage à promouvoir une démarche environnementale et sociale structurée, pragmatique et progressive, adaptée aux spécificités de l'activité ferroviaire et aux exigences réglementaires applicables.

Cet engagement repose notamment sur les principes suivants :

- Respecter la réglementation environnementale et sociale applicable et les autres exigences auxquelles la SNCFT souscrit ;
- Prévenir et réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à l'exploitation, à la maintenance et aux travaux d'infrastructure ;
- Veiller à la santé et à la sécurité des agents, des travailleurs intervenant pour le compte de la SNCFT, des usagers et des communautés concernées par ses activités ;
- Promouvoir des conditions de travail respectueuses des droits des travailleurs, de la dignité humaine, de l'égalité de traitement et de la non-discrimination ;
- Accorder une attention particulière aux personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes à mobilité réduites, dans l'accès et l'usage des services ferroviaires et dans la réalisation des projets ;

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS Direction Générale Sec. 2

67, Av. Farhat Hached, 1001 Tunis - B.P. n° 693
1015 Tunis RP -Tunisie - Tél. : 71 334 444 / 71 345 511
Fax : 71 348 540 - R.C. : B158381988 - C.D. : 130025S

67، شارع فرحات حشّاد، 1001 تونس - ص ب 693
1015 تونس القباضة المركزية - الهاتف : 71 334 444 / 71 345 511
الفاكس : 71 348 540 - السجل التجاري : ب158381988 - معرف الديوانة : 130025S

- Favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des autres ressources ;
- Prévenir les pollutions et améliorer la gestion des déchets et des substances susceptibles de présenter un risque pour l'environnement ;
- Intégrer les considérations environnementales et sociales dans la conception et la réalisation des projets ferroviaires ;
- Favoriser le dialogue, l'information et la concertation avec les agents, les usagers, les autorités, les communautés locales et les autres parties prenantes concernées, et prendre en compte leurs préoccupations ;
- Sensibiliser et mobiliser le personnel ainsi que les partenaires, entreprises et prestataires intervenant pour le compte de la SNCFT afin qu'ils respectent les exigences environnementales et sociales applicables ;
- Assurer un suivi des performances environnementales et sociales et inscrire la démarche dans une logique d'amélioration continue.

3. Axes prioritaires de la politique environnementale et sociale

Développement durable — Intégrer les principes du développement durable dans la stratégie, les activités et les décisions de la SNCFT, en recherchant un équilibre entre performance économique, protection de l'environnement et progrès social.

Prévention des nuisances sonores - Réduire les éventuelles nuisances sonores générées par les travaux, les circulations ferroviaires et les activités liées aux travaux de maintenance.

Réduction de l'empreinte carbone — Encourager les actions contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et valoriser la contribution du transport ferroviaire à une mobilité durable.

Efficacité énergétique — Améliorer progressivement la performance énergétique des installations, équipements et activités, et favoriser les pratiques permettant de réduire les consommations

Gestion des déchets et des substances dangereuses — Renforcer le tri, la collecte, la valorisation et l'élimination appropriée des déchets générés par les activités de la SNCFT, conformément aux exigences applicables.

Prévention de la pollution des eaux et des sols — Prévenir les rejets et les contaminations accidentelles et intégrer la protection des ressources en eau et des sols dans les activités d'exploitation, de maintenance et de travaux.

Biodiversité et milieux naturels — Prendre en compte les enjeux liés aux milieux naturels et à la biodiversité lors de la planification et de la réalisation des projets et travaux ferroviaires.

Santé, sécurité et conditions de travail — Veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs, des usagers et des communautés concernées par les activités ferroviaires, et promouvoir des conditions de travail sûres et respectueuses des droits fondamentaux.

Promouvoir des modalités accessibles et transparentes de réception et de traitement des réclamations — Favoriser l'information, la consultation et le dialogue avec les parties prenantes concernées, notamment les usagers et les communautés locales, et veiller au traitement approprié de leurs préoccupations et réclamations.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS
Direction Générale Seq. 2

Achats et travaux responsables — Lorsque cela est pertinent, intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les consultations, marchés, achats et choix techniques, en tenant compte du cycle de vie, de la performance des solutions et des exigences applicables aux partenaires et prestataires.

Sensibilisation et culture environnementale et sociale — Développer la sensibilisation et les compétences du personnel et promouvoir des comportements responsables en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de respect des principes sociaux.

4. Mise en œuvre et amélioration continue

La SNCFT s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa performance environnementale et sociale à travers le suivi des impacts et des performances, l'identification des risques et des opportunités d'amélioration, la mise en œuvre d'actions correctives et préventives, le renforcement des capacités internes et le suivi de la conformité réglementaire.

Les enseignements et expériences issus des projets réalisés sont également pris en compte afin d'améliorer progressivement les pratiques environnementales et sociales de la Société.

La présente politique est appelée à évoluer en fonction des changements réglementaires, des enjeux environnementaux et sociaux, des orientations stratégiques de la SNCFT et, lorsque cela est applicable, des exigences des partenaires financiers.

5. Responsabilité collective

La Direction Générale assure le pilotage général de la démarche et veille à la prise en compte des engagements environnementaux et sociaux dans les orientations et les décisions de la SNCFT.

6. Déclaration de la SNCFT

La Direction Générale veille à promouvoir l'application de cette politique, à définir des priorités d'action et à mobiliser les moyens nécessaires, en tenant compte des obligations règlementaires, des risques et des impacts identifiés ainsi que des ressources disponibles.

Le Président Directeur Général

REGAIEG CHEKIB

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS
Direction Générale Sec. 2